

DOSSIER D'INSCRIPTION - RÉINSCRIPTION 2021 - 2022			
INSCRIPTION		REINSCRIPTION	
INFORMATIONS ÉLÈVE			
NOM			
PRÉNOM			
Né(e) le		à	
Adresse			
CP		Ville	
Téléphone			
Courriel		@	
Établissement d'enseignement général (2021-2022)			
Classe ou niveau d'études (2021-2022)			
INFORMATIONS REPRÉSENTANTS LÉGAUX			
REPRÉSENTANT LÉGAL 1			
	Madame		Monsieur
NOM			
PRÉNOM			
Date de naissance		à	
Adresse			
CP		Ville	
Tél. mobile		Tél. fixe	
Courriel		@	
Profession			
A prévenir en priorité			
REPRÉSENTANT LÉGAL 2 (si nécessaire)			
	Madame		Monsieur
NOM			
PRÉNOM			
Date de naissance		à	
Adresse			
CP		Ville	
Tél. mobile		Tél. fixe	
Courriel		@	
Profession			
A prévenir en priorité			

PARCOURS ÉVEIL - INITIATION - DÉCOUVERTE

Éveil musical (5 ans au 31 déc. 2021 - GS Maternelle)
Découverte instrumentale (6 ans au 31 déc. 2021 - CP)

Choix de l'horaire possible à partir du document
Inscription en formation musicale
en bas du formulaire

PARCOURS DIPLOMANT - A partir de 7 ans

Instrument pratiqué

Pour les enfants ayant fait la Découverte instrumentale en 2020-2021 ou pour les nouveaux élèves débutants :

Indiquer obligatoirement les instruments par ordre de préférence

1)	2)	3)
----	----	----

Attention, l'affectation définitive est faite en fonction des places disponibles. Elle vous sera communiquée par courrier, durant la première quinzaine de juillet.

Nouveaux élèves

Instrument pratiqué

Dernier établissement d'enseignement
artistique fréquenté

Nombre d'années et/ou cycle

FORMATION MUSICALE

La formation musicale est obligatoire en parcours diplômant

Choisir un cours à l'aide du document «**Inscription formation musicale**»

PRATIQUE COLLECTIVE

Choix de la pratique collective souhaitée à partir du document **Inscription pratique collective**

(Se renseigner auprès du professeur d'instrument sur les options et réaffectations envisagées)

Ce choix sera confirmé par les enseignants concernés en début d'année scolaire après concertation avec l'équipe pédagogique.

PARCOURS ACCOMPAGNÉ (PAC)

Le **PAC** se compose d'un cours d'instrument et d'une pratique collective (ou d'un cours de formation musicale, conseillé pour les débutants).

PAC I (années a & b)

PAC II* (années a & b)

PAC III* (années a & b)

**sous réserve d'acceptation de la reconduction du PAC (cf. règlement des études)*

Choix de l'instrument

Choix de la pratique collective souhaitée à partir du document **Inscription pratique collective**

(Se renseigner auprès du professeur d'instrument sur les options et réaffectations envisagées)

Ce choix sera confirmé par les enseignants concernés en début d'année scolaire après concertation avec l'équipe pédagogique

PARCOURS ATELIER (PAT) – PARCOURS PROJET

Le **PAT** est ouvert aux **adultes** ayant déjà une pratique instrumentale, il se compose uniquement d'une ou plusieurs pratiques collectives.

Choix de la pratique collective souhaitée à partir du document **Inscription pratique collective**

Instrument :

DOSSIER D'INSCRIPTION - RÉINSCRIPTION		2021 / 2022
NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :		CONTACT : 04.74.25.41.38
INSCRIPTION FORMATION MUSICALE 2021 / 2022		emm.ca3b.fr
CYCLE D'ÉVEIL		
ÉVEIL MUSICAL		
JOURS	HORAIRES DE COURS	COURS CHOISI
Mercredi	15h45 à 16h30	
INITIATION MUSICALE		
Mercredi	15h00 à 15h45	
DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE		
Mercredi	13h45 à 14h30 (15h00 de nov à avr.)	
CYCLE 1		
FM 1.1 (FM : 1h + Chant choral : 30mn)		
Mardi	17h00 à 18h30	
Mercredi	13h30 à 15h00	
FM 1.2 (FM : 1h + Chant choral : 30mn)		
Mardi	18h00 à 19h30	
Mercredi	14h30 à 16h00	
FM 1.3		
Mercredi	16h00 à 17h00	
Jeudi	17h30 à 18h30	
FM 1.4		
Mercredi	18h00 à 19h00	
FM ADULTES		
ADULTES 1 (débutants)		
Mercredi	19h00 à 20h00	
ADULTES 2 (avancés)		
Jeudi	18h30 à 19h30	
CYCLE 2		
FM 2.1		
Mercredi	17h00 à 18h00	
FM 2.2		
Mercredi	18h00 à 19h00	
FM 2.3		
Mercredi	19h00 à 20h00	
ATELIERS DE FM CYCLE 2		
ATELIER RYTHMIQUE		
Mercredi	15h30 à 16h30	
ATELIER MAO		
Mercredi	18h15 à 19h15	
ATELIER INSTRUMENTAL		
Samedi	10h00 à 11h00	

DOSSIER D'INSCRIPTION - RÉINSCRIPTION

2021 / 2022

CONTACT : 04.74.25.41.38

emm@ca3b.fr

INSCRIPTION PRATIQUE COLLECTIVE

2021 / 2022

NOM	Prénom	Instrument joué	Niveau instrumental	Pratique collective pratiquée en 2020 /2021

CHOIX DE LA PRATIQUE INSTRUMENTALE SOUHAITÉE **

Pratique collective	Niveaux	Enseignants	Jours	Horaires	Choix
Les Zikmuciens	Cycle 1	L. Paquelier	Mercredi	17h00 à 18h00	
Batucada	Cycle 1 et 2	J.J Kielar	Sessions tout au long de l'année		
Ensemble vocal <i>Accessible</i> sous conditions : prendre RV avec l'enseignante	A partir de 1C3	S. Jequier	Sessions tout au long de l'année		
Musiques actuelles niveau 1	Début cycle 2	R. Salaün	Samedi	13h00 à 14h00	
JD Space Musiques actuelles niveau 2	Milieu cycle 2	E. Diochon	Samedi	10h00 à 11h30	
Union musicale d'Attignat	Cycle 2	Référent : V. Govindin	Vendredi	20h30 à 22h30	
Lyre Bressane de Foissiat	Cycle 2	Référent : R. Matarin	Vendredi	20h30 à 22h30	
Union Musicale de Montrevel	Cycle 2	Référente : Anne Den Hartog	Vendredi	20h30 à 22h30	
Avenir Saindinois - St Didier d'Aussiat	Cycle 2	Référent : Karly Béréziat	Samedi	17h00 à 19h00	
Autre (pratique dans un ensemble extérieur à l'école de musique)	Si vous cochez cette case, merci de préciser dans quel ensemble :				
Musique de Chambre**		Plusieurs enseignants	A définir		

**Attention : la tarification diffère selon la discipline choisie

Se renseigner auprès du professeur d'instrument sur les options et réaffectations envisagées

Ce choix sera confirmé par les enseignants concernés en début d'année scolaire après concertation avec l'équipe pédagogique

Cadre réservé à l'administration

RUM

RAISON SOCIALE ou NOM DU DEBITEUR

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

Code Postal :

Commune :

Pays :

Coordonnées du compte à débiter (joindre un RIB)

IBAN :

BIC :

Date :

Signature

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque, pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CREANCIER :

Nom : Communauté d'Agglomération du Bassin de
Bourg-en-Bresse

Identifiant créancier SEPA : FR48CRD559321

Adresse : 3, Avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000
01008 – BOURG EN BRESSE Cedex

A retourner, accompagné de votre RIB à :

École de musique intercommunale de
Montrevel-en-Bresse/CA3B
66 rue Comte de Montrevel
01340 Montrevel-en-Bresse

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : (dernière quittance 2021 d'eau ou d'énergie) sur lequel figurent obligatoirement l'adresse de facturation et l'adresse de livraison, uniquement pour les résidents de Grand Bourg Agglomération.
- **Un relevé d'identité bancaire (RIB)**, si la formule de prélèvement automatique a été choisie (uniquement pour les nouveaux prélèvements ou dans le cas de changement de domiciliation bancaire).
Dans ce cas, fournir obligatoirement le mandat de prélèvement SEPA, ci-joint, dûment rempli.
- Photocopie de **l'avis d'imposition 2021 (portant sur les revenus 2020) et justificatif récent des prestations perçues de la CAF, pour tous les élèves résidents de Grand Bourg Agglomération**. Ces documents sont à fournir dès réception **impérativement avant le 9 octobre 2021**, au Secrétariat.
- **Attestation d'assurance Responsabilité Civile (RC)**
Dans le cadre de la réglementation des établissements publics, tous les élèves inscrits (mineurs ou adultes) à l'école de musique doivent souscrire à une assurance Responsabilité civile. Elle est obligatoire et nominative et doit couvrir toute la période scolaire. La photocopie de ce document est à remettre au Secrétariat **avant le 9 octobre 2021**.
- **Attestation d'assurance en cas de location d'un instrument**
Pour tout instrument loué auprès de l'école de musique, la famille doit souscrire un contrat d'assurance spécifique. Cette attestation est obligatoire et nominative et doit couvrir toute la période scolaire. En l'absence de celle-ci, l'instrument ne pourra être remis à l'élève.

Je, soussigné(e)reconnais avoir pris connaissance des conditions de scolarité, tarifs et modalités d'inscription, arrêtés dans les règlements en vigueur*.

Condition de règlement en 1 fois par prélèvement (de novembre à juin)

Tout désistement postérieur au 9 octobre entraînera le paiement de l'intégralité des droits annuels de scolarité (sauf en cas de déménagement ou pour raison médicale **et** sur présentation d'un justificatif).

- En tant qu'adulte, ou responsable légal de l'enfant, **donne mon accord** à l'Etablissement pour que me/lui soient administrés les soins d'urgence que peut nécessiter mon/son état de santé, autorise l'établissement à faire assurer mon/son transport par les services d'urgence dans un établissement hospitalier en cas de besoin.

Et par ailleurs,

autorise n'autorise pas

- L'utilisation de mon image (pour les majeurs)
- L'utilisation de l'image de mon enfant pour l'édition et la diffusion de documents graphiques et vidéos (affiches, programmes de concert, invitations, dossiers de presse, illustrations du site internet de l'école de musique).

Fait à le2021.

Signature :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Rappel : les inscriptions à l'école de musique sont fonction du nombre de places disponibles

*Règlement des études / règlement des tarifs / règlement des locations sur le site

<http://www.lecturenvies.fr/EXPLOITATION/CULTURE/ecole-de-musique> dans la rubrique infos pratiques

**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
DE MONTREVEL-EN-BRESSE/CA3B**
Centre Culturel – 66 rue Comte de Montrevel
01340 MONTREVEL-EN-BRESSE
04.74.25.41.38
E-Mail : emm@ca3b.fr

POUR LES ÉLÈVES MINEURS UNIQUEMENT

Nom :

Prénom :

AUTORISATION PARENTALE

Le représentant légal de l'élève :

- l'autorise à participer aux manifestations organisées par l'Ecole de Musique pendant l'année scolaire (auditions, concerts, examens, journées d'Orchestre Junior, échanges, fête de la musique...)
- déclare avoir pris connaissance du fait que l'Ecole de Musique n'est pas responsable des élèves :
pendant les inter-cours : lorsqu'ils sont présents dans les locaux de l'école de musique en dehors de leurs horaires de cours,
pendant les manifestations : en dehors des moments où ils se produisent sur scène.

DECHARGE PARENTALE

Le représentant légal de l'élève :

- s'engage à récupérer son enfant dans la salle de musique** (instrument, formation musicale, orchestre, atelier, musique d'ensemble, répétitions supplémentaires...) **à l'heure précise de la fin du cours**. Il prend note qu'en cas de retard, l'enfant restera dans la salle de cours avec son professeur. Si celui-ci est dans l'obligation de quitter l'Ecole de Musique, l'enfant sera remis à un autre professeur ou au secrétariat.

Liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant (en dehors des personnes responsables) :

Dans le cas contraire :

- décharge l'Ecole de Musique de toute responsabilité et autorise son enfant à repartir seul de l'École de Musique, à la fin de son cours.**

Dans les deux cas, l'engagement ou la décharge parentale sont valables quel que soit le lieu du cours ou de la répétition : Centre Culturel de Montrevel, salles des sociétés musicales d'Attignat et Foissiat, lieux de répétitions générales pour les concerts...

Fait à Montrevel-en-Bresse, le
Signature des parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »